

Suicide Assité/Euthanasie volontaire active - Besoin d'aide

Par **petitclercj**, le **27/09/2010** à **02:05**

Bonjour!

Je suis présentement au Cégep et à ma grande satisfaction, nous avons un projet sur le suicide assisté qui est présentement un sujet très chaud. À mon grand plaisir, je jouerai le rôle de l'avocat de la défense. Donc je vous dévoile le cas:

Madame Perron souffre d'une maladie incurable qui lui fait subir de très grandes douleurs. Depuis peu, elle est devenue paralysée. Elle voulait en finir avec sa vie donc elle demanda à son très grand ami qui est médecin (qu'elle connaît depuis plus de 25 ans) de l'aider à ce donner la mort, car elle n'en peut plus. Elle en a parlé avec son mari et ils se sont mis d'accord sur le fait que M. Boudreaux puisse lui enlever la vie de la façon la plus douce possible.

Lors du procès, je pourrai interroger certaines personnes dont, le médecin de Mme. Perron, son mari et mon client M. Boudreaux.

Donc, j'ai cherché, mais je ne sais vraiment pas comment réussir à défendre M. Boudreaux, car selon la loi il est interdit d'aider ou de conseiller le suicide, car cela devient un suicide assisté ce qui est présentement illégal au Canada. Tout ce que j'ai réussi à trouver c'est de présenter les circonstances atténuantes du fait que Mme Perron était paralysée et très souffrante ce qui aidera peut-être le jury de diminuer la peine.

Donc, je demande votre aide pour essayer de trouver de bonnes pistes pour diriger ma plaidoirie et les bonnes questions à poser.

Merci!

Par **jeeecy**, le **27/09/2010** à **08:18**

Bonjour

Comme toujours sur Juristudiant, si on veut obtenir de l'aide, on indique déjà ses éléments de réflexion, sa problématique et son plan

ce n'est qu'une fois ces éléments communiqués que nous t'aiderons

Merci

Jeeecy

Par **Camille**, le **27/09/2010** à **11:25**

Bonjour,

D'autant plus que sur un site d'étudiants de l'université de Nancy (Meurthe et Moselle, Lorraine, France, Europe), un exercice basé sur...

[quote="petitclercj":i7yyaipa]

Je suis présentement au Cégep

...

ce qui est présentement illégal au Canada[/quote:i7yyaipa]

... le droit canadien risque d'être un peu... suicidaire...

[quote:i7yyaipa]

Un collège d'enseignement général et professionnel ou cégep est un établissement d'enseignement collégial public québécois[/quote:i7yyaipa]

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Coll%C3%A8ge_g%C3%A9n%C3%A9ral_et_professionnel

:ymdaydream:

Image not found or type unknown

Par **petitclercj**, le **28/09/2010** à **01:20**

[quote="jeeecy":gi1nnmlz]Comme toujours sur Juristudiant, si on veut obtenir de l'aide, on indique déjà ses éléments de réflexion, sa problématique et son plan. ce n'est qu'une fois ces éléments communiqués que nous t'aiderons

Jeeecy[/quote:gi1nnmlz]

Donc jusqu'à présent, mes éléments de réflexion sont sur les circonstances atténuantes qu'à commis l'accusé et le fait que la victime consentait à ce donner la mort mais qu'elle en était incapable elle même.

Mais, ma problématique est que je ne trouve aucunes "failles" dans le système pour soutenir ce que M. Boudreau à fait. Tout ce que j'ai trouvé à présent ce sont des arguments moraux. Donc, c'est ici que je demande votre aide pour trouver une piste pouvant m'aider à appuyer ma plaidoirie autre que des arguments moraux.

Donc, sur ce merci!